

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 18,6 Km



**AAPPMA «La Brème Dorée»
de NOYALES**
Actualisation : Saison 2025

Domaine public & privé / Réciproitaire

Légende cartographie

-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

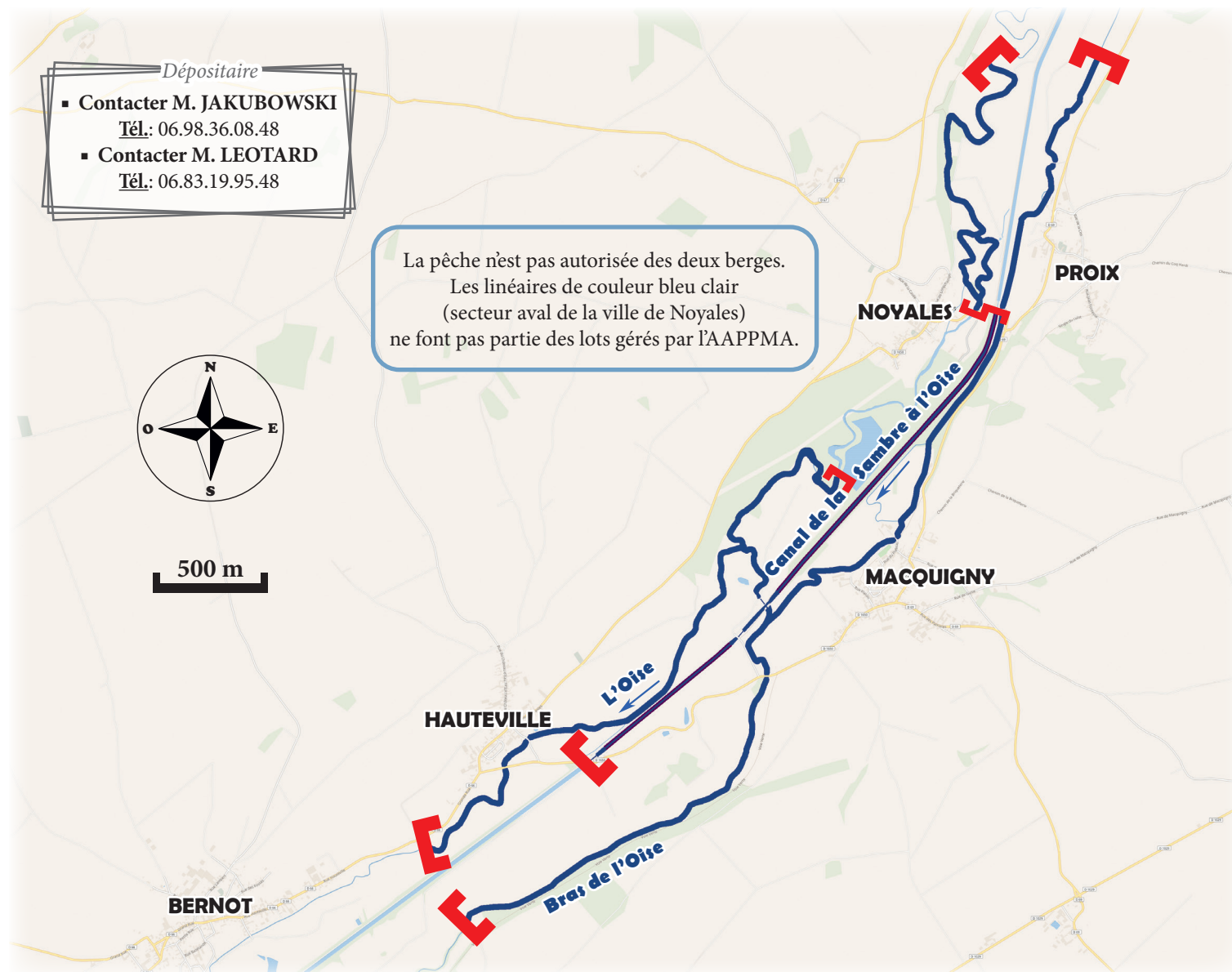
Dépositaire

- Contacter M. JAKUBOWSKI
Tél.: 06.98.36.08.48
- Contacter M. LEOTARD
Tél.: 06.83.19.95.48



500 m

La pêche n'est pas autorisée des deux berges.
Les linéaires de couleur bleu clair
(secteur aval de la ville de Noyales)
ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA.



En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.